

---

Pétition, attestée par Bréard et Jeanbon Saint-André, du chef de timonerie du vaisseau Le Jean-Bart dénonçant son capitaine, en annexe de la séance du 15 brumaire an II (5 novembre 1793)

Jean-Jacques de Bréard-Duplessys, André Jeanbon Saint-André

---

**Citer ce document / Cite this document :**

Bréard-Duplessys Jean-Jacques de, Jeanbon Saint-André André. Pétition, attestée par Bréard et Jeanbon Saint-André, du chef de timonerie du vaisseau Le Jean-Bart dénonçant son capitaine, en annexe de la séance du 15 brumaire an II (5 novembre 1793). In: Tome LXXVIII - Du 8 au 20 brumaire an II (29 octobre au 10 novembre 1793) pp. 428-430;

[https://www.persee.fr/doc/arcpa\\_0000-0000\\_1911\\_num\\_78\\_1\\_41654\\_t1\\_0428\\_0000\\_4](https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1911_num_78_1_41654_t1_0428_0000_4);

---

Fichier pdf généré le 21/02/2024

à Brest sur-le-champ, et qu'il en a fait part au capitaine du *Tourville*, et lui en a témoigné sa surprise.

*Signé* : KERGUÉLEN.

Les capitaines des frégates, *l'Engageante*, la *Galathée*, la *Sémillante* et la *Nymphe*, ont déclaré être prêts à tenir la mer, ainsi que leurs équipages.

Le capitaine de *l'Épervier* a annoncé n'avoir que pour 21 jours d'eau et de vivres.

Le capitaine Dordelin a cependant annoncé que la *Nymphe* fatiguait beaucoup, et faisait de l'eau.

*Signé* : DORDELIN, CHARLES FLOTTE, BOUTAINE, LA BRETÈCHE et ÉMERY.

Après l'énoncé de ces diverses opinions sur la situation des vaisseaux et des équipages, le citoyen Tréhouard, représentant du peuple près des ports de Brest et de Lorient, a proposé au conseil les questions suivantes :

1<sup>o</sup> Est-il possible, avec l'eau que l'on a actuellement dans l'escadre, de se rendre de suite sur la croisière indiquée par le ministre de la marine ?

2<sup>o</sup> S'il n'y a pas assez d'eau à bord des vaisseaux pour se rendre sur la croisière indiquée, combien faudrait-il de temps pour s'en procurer ?

3<sup>o</sup> Serait-il nécessaire de mettre les malades à terre avant d'aller au combat ? les équipages, dans ce cas, seraient-ils trop affaiblis ?

4<sup>o</sup> L'esprit d'insubordination qui s'est manifesté parmi les équipages de différents vaisseaux, et leur vœu plusieurs fois prononcé avec effervescence de rentrer à Brest, laissent-ils espérer que, rendus à la discipline, ils suivront, en vrais républicains, les ordres du ministre de la marine pour entreprendre une nouvelle croisière ?

5<sup>o</sup> Quelle est la cause qui a pu produire l'insurrection coupable qui a surtout éclaté le 14 septembre ?

6<sup>o</sup> Les différents besoins de l'armée, la saison, l'esprit d'insubordination des équipages, permettent-ils de faire voile sans délai pour la croisière indiquée ?

7<sup>o</sup> Enfin, le salut de l'armée de la République exige-t-il impérieusement qu'elle relâche à Brest avant de reprendre la mer ?

Les généraux et capitaines répondent collectivement et après un mûr examen aux questions du citoyen Tréhouard, de la manière suivante :

*A la première.* Non.

*A la deuxième.* La quantité d'eau nécessaire à quatorze vaisseaux retiendrait l'armée au mouillage plus de 3 semaines, et conséquemment lui rendrait impossible l'exécution que lui prescrit le ministre de la marine; cette impossibilité serait encore accrue par la consommation des vivres qu'il faudrait remplacer.

*A la troisième.* Il est nécessaire de débarquer les malades qui, un jour de combat, embarrassent extrêmement le poste destiné aux blessés.

Un débarquement de malades, sans remplacement, affaiblirait encore des équipages incomplets.

*A la quatrième.* Depuis le 14 septembre, le vœu fortement prononcé des équipages a été de rentrer à Brest; les généraux et capitaines croient

impossible de les rendre actuellement à la discipline, et dans l'instant même un officier de la *Côte-d'Or* vient annoncer au général qu'un soulèvement se manifeste à bord de ce vaisseau, et que l'équipage, après avoir formellement annoncé qu'il veut mettre à la voile à la pointe du jour, a placé une sentinelle à la porte de la Sainte-Barbe et à l'entrée de la Fosse-aux-lions.

*A la cinquième.* L'on ne saurait déterminer précisément la cause de cette funeste insurrection; mais l'on ne peut douter que des malveillants n'aient semé le trouble, que plusieurs vaisseaux plus effervescents n'aient contribué à propager les inquiétudes et le désordre qui dans ce moment s'est prodigieusement augmenté et paraît s'accroître encore.

*A la sixième.* Non.

*A la septième.* Les généraux et capitaines, profondément affligés des maux qui désolent l'armée navale de la République, et voulant la sauver, déclarent qu'ils ne peuvent espérer de parvenir à cet heureux résultat, si elle ne fait route au plutôt pour entrer à Brest.

Fait à bord du vaisseau *le Terrible*, le 21 septembre 1793, l'an 2 de la République une et indivisible.

*Signé* : VANSTABEL, THOMAS, DORRÉ, LANGLOIS, BERTRAND KERANGUEN, TIPHAINNE, HENRY, L'ÉVESQUE, BOUVET, COETNEMPREN, OBET, BONNEFOUS, BRUIX, RICHERY, LABATUT, DUPLESSIS-GRENÉDAN, BOIS-SAUVEUR, JOYEUSE, TERRASSON, KERGUÉLEN, LELARGE, LANDAIS, TRENQUELEON, et MORARD DE GALLES.

Les généraux et capitaines de l'armée navale de la République française, ayant unanimement reconnu que le salut de l'escadre dépendait essentiellement de sa prompte rentrée à Brest, et qu'ils ne trouvaient de possibilité d'exécuter pour l'instant les ordres du ministre de la marine, sans compromettre les forces qui leur sont confiées; le vice-amiral Morard de Galles, commandant l'escadre, voudra bien prendre toutes les dispositions pour entrer à Brest dans le plus court délai, et rendra compte de cette mesure au comité de Salut public et au ministre de la marine.

A bord du vaisseau *le Terrible*, en rade du Palais, le 21 septembre 1793, l'an II de la République une et indivisible.

*Signé* : Les représentants du peuple près des ports de Brest et de Lorient.

« Citoyens représentants,

« Il y a 8 jours environ que je déposai entre les mains d'un de vos collègues (le citoyen Tréhouard), les faits que je dépose aujourd'hui dans les vôtres : alors je le fis de vive voix; il m'ordonna de le faire par écrit; je promis et je vais obéir. Son absence a produit mon retard : j'attendais son retour; mais les circonstances me font loi et je dois parler. Citoyens représentants, mon vaisseau va partir, c'est le bruit général, et, je vous le déclare, j'aimerais presque autant subir la peine de mort que de retomber une seconde fois sous le commandement d'un être tel que mon capitaine.

« Je suis patriote, je n'ai pas cessé de l'être; je suis républicain, j'en ai des preuves bien convaincantes à vous donner. Avec cela, citoyens

représentants, et un rapport exact des griefs que j'ai contre lui, vous concevez aisément ce que j'ai dû souffrir pendant sept mois qu'il y a tout à l'heure que je suis sous les ordres d'un tel homme, d'un ennemi déclaré de la République, d'un partisan de l'ancien régime, du tyran des vrais sans-culottes qui ont eu le malheur de tomber sous sa domination; enfin, du protecteur décidé de ceux qui, comme lui, ont servi le ci-devant roi, et le persécuteur de ceux qui ont au contraire servi l'État en servant le commerce.

« Je ne chercherai pas, citoyens représentants, à faire des phrases; le mensonge et la flatterie ont besoin de discours ampoulés, la franchise d'un vrai républicain ne connaît que la droiture et la simplicité.

« Je vous dirai donc qu'il y a sept mois, le 27 de celui-ci, que je me présentai moi-même et de bonne volonté pour m'embarquer sur le vaisseau *le Jean-Bart*, en qualité de chef de timonerie, ignorant encore les droits que j'avais par la loi du 6 février dernier, d'être embarqué en qualité d'enseigne. Je croyais le capitaine ce qu'il n'était pas, un bon patriote; la figure qu'il porte me fit voir en lui un homme tel que je les voudrais tous, un brave homme, un homme de tête, en un mot un grand ennemi des ennemis de l'État. Mais comme j'étais dans l'erreur, et comme je me suis repenti depuis de mon aveugle crédulité, puisque je n'ai trouvé en lui qu'une âme vile et intéressée, qu'un flatteur qui de toute la campagne n'a pas cessé d'essayer de se faire un parti dans l'équipage, en lui donnant des permissions de s'absenter, contre les principes de la loi, en fermant les yeux sur leurs écarts dans le service, et par conséquent en autorisant un vice dangereux pour l'État, ensuite en molestant ses officiers de la manière la plus avilissante, et en contrecarrant tous leurs efforts pour le bien du service.

« Je me résume donc, citoyens représentants, et je dénonce le refus qu'il a fait plusieurs fois au second de faire faire l'exercice du canon; je l'accuse, pendant environ un mois de relâche dans la baie de Quiberon, de n'avoir pas fait faire l'exercice du canon plus de 6 à 7 fois; je l'accuse de l'avoir refusé surtout à la sollicitation de l'équipage assemblé sur le gaillard. D'après la proposition du capitaine Guérin, commandant le détachement, on demanda que l'exercice du canon se fit tous les jours; il dit que oui, et on ne l'a pas fait seulement une fois jusqu'à notre arrivée à Brest, et il y avait plus de 15 jours de cela. Ici même en rade, suivant ce que l'on dit, l'on n'a fait à bord l'exercice que 2 ou 3 fois, depuis 3 semaines que ce vaisseau est mouillé.

Je l'accuse, dans la relâche que nous avons faite à Lorient, qui a été de 50 jours, et qui ne devait pas durer 30, d'avoir souffert pendant tout ce temps que le vaisseau restât presque sans équipage à bord, et que l'ouvrage a souffert le plus grand délai par sa faute; je l'accuse de n'avoir fait aucun mouvement pour empêcher ce désordre, puisqu'au contraire il a blâmé la démarche qu'un autre officier et moi avons faite auprès de la municipalité de Lorient, pour requérir des patronilles, afin de ramener à bord nos matelots qui se promenaient, tandis que le vaisseau regorgeait d'ouvrage. Nous ne faisons en cela que remplir les ordres que nous avons reçus du second; aussi est-ce lui qui a essayé tout le feu de son ressentiment.

Je l'accuse d'avoir donné le lendemain un congé à un matelot pour aller à Sainte-Anne. La municipalité devant qui fut conduit cet homme, frémît à la vue de cette permission signée de lui, mais elle étouffa son indignation.

Je l'accuse d'avoir, dans cette même relâche, vomî des horreurs contre la Convention nationale, cela dans la chambre du conseil, tenant en main les papiers publics, en présence de plusieurs officiers.

« Je l'accuse de m'avoir, ainsi qu'à presque tous mes camarades, fait un crime de porter le plumet tricolore; et de nous avoir dit que s'il était commandant des armes, il nous le ferait bien mettre bas.

« Je l'accuse, lors de notre départ, d'avoir fait débarquer toute son argenterie, une partie de son linge, sa bibliothèque et la moitié de sa vaisselle. Nous sortions pour aller rejoindre l'armée qui était alors en présence de l'ennemi, et, je dois le dire, ces mouvements m'ont paru suspects.

« Je l'accuse d'avoir dit dans le même temps, que si sa famille était à la nouvelle Angleterre, il ne serait pas embarrassé sur le parti qu'il aurait à prendre.

« Je l'accuse de m'avoir dit à moi-même, en présence de plusieurs personnes, dans la galerie, que les clubistes étaient des scélérats, des gueux qui avaient perdu la France.

« Je l'accuse d'avoir encore dit, à bord d'un des vaisseaux de l'armée, qu'il aimerait mieux le titre de sous-lieutenant de l'ancien régime avec ses 800 livres, que le grade de capitaine de vaisseau dans celui-ci. Je ne l'ai pas entendu dire, mais je nommerai à bord de quel bâtiment, et les personnes qui me l'ont rapporté.

« Je l'accuse d'avoir encore trahi la confiance du ministre; d'avoir manqué au devoir d'honnête homme, celui de la justice, en ne rendant compte que de trois de ses officiers lorsque le ministre lui demandait des notes pour tous ceux qui servaient sous ses ordres; je l'accuse de partialité, pour avoir demandé de l'avancement pour une partie, et pour avoir plongé l'autre dans l'oubli par pure haine. Je demande qu'il soit tenu de faire connaître les motifs qui l'ont porté à refuser de bonnes notes à trois officiers dont il n'a pas parlé et dont je suis du nombre, tous trois embarqués sur des ordres du commandant des armes, et tous trois provenus de la marine marchande, raison bien forte pour ne pas mériter son suffrage.

« Je demande donc qu'il soit tenu de déclarer si c'est à défaut de connaissance, ou par cause d'incivisme, ou enfin par mauvaise conduite, mutinerie ou refus dans le service, que ces officiers ont mérité de sa part un si grand châtiement.

« Quant à moi, citoyens représentants, je ne crains pas l'examen de ma conduite, depuis que je suis à bord du vaisseau *le Jean-Bart*. Je désire au contraire que l'on examine celle que j'ai tenue depuis le commencement de la Révolution, même depuis que j'ai atteint l'âge de raison; elle ne peut que me faire beaucoup d'honneur.

« Depuis 1791, le 30 mai, que je suis arrivé de l'Inde, j'ai constamment servi la Révolution, j'y suis toujours attaché, et mes principes ne varieront jamais. Il y a 18 mois qu'ici, à Brest, je combattais les aristocrates le pistolet à la main. Je ne m'avilirai plus à le faire; je les livrerai à la sévérité des lois. Toujours trop faible pour des traitres, je craindrais de trouver en-

core parmi ces scélérats des lâches qui se mettraient à genoux au milieu de la boue pour demander grâce.

« Voilà, citoyens représentants, les motifs assez puissants de ma répugnance à servir sous les ordres d'un tel homme qui me perdrait tôt ou tard si je restais plus longtemps sous sa dépendance. Accordez-moi donc, je vous le demande en grâce, mon débarquement. Faites-moi passer sur un autre bâtiment, quel qu'il soit, pourvu que le capitaine soit un franc républicain. Car il ne faut pas se le dissimuler, citoyens représentants, la religion des chefs influe beaucoup sur l'esprit des autres.

« Je compte donc sur votre justice et me repose sur vous pour le soin d'éclaircir vivement cette affaire. Selon moi, j'ai rempli mon devoir : beaucoup de personnes pourront m'en blâmer; mais tranquille par habitude au milieu de l'orage, je ferai voir aux mécontents jusqu'où peut aller la fermeté d'un républicain.

« Brest, le 3<sup>e</sup> jour de l'an II de la République française. »

N. B. La signature est supprimée, mais elle existe à l'original déposé entre nos mains.

Signé : BRÉARD; JEAN-BON-SAINT-ANDRÉ.

*Extrait d'un mémoire remis par le contre-amiral Landais aux représentants du peuple près les ports de Brest et de Lorient et signé par lui.*

Le major de la marine, Delmotte, nomma pour la Côte-d'Or un enseigne nommé Besson qui avait déjà été débarqué pour causes, successivement de plusieurs bâtiments. Venu à bord, il fut envoyé à l'instant que nous devions appareiller, il avait, m'a-t-on dit, servi sous le major Delmotte, il fut appuyé par le capitaine Duplessis-Grénédan qui me le recommanda pour mettre dans la majorité et même en chef. J'eus la bonhomie de l'y admettre en second; il était déjà initié dans les comités entre le capitaine Duplessis-Grénédan, le lieutenant Guignace, le sous-chef d'administration Deverneuil, qui se tenaient quelquefois dans la chambre du lieutenant Guignace, mais plus fréquemment dans celle du capitaine, où le chef de timonerie était aussi admis quelquefois, lorsque je regus la lettre suivante :

« Citoyen général,

« L'attachement que j'ai pour tous les républicains et pour vous particulièrement : je vous demande qu'un enseigne de vaisseau qui vous a été donné ces jours derniers, qui a été chassé de la *Proserpine*, du *Sans-Pareil*, le soit de votre bord comme un insigne royaliste; craignez plus que jamais une insurrection; cet homme ne prêche que l'anéantissement de la République, et vous pouvez compter qu'il vous fera échouer. Je dis plus, général, c'est un piège qu'on vous tend. Croyez-moi pour la vie avec la fidélité d'un franc républicain ».

J'omets la signature et le lieu d'où me vint cette lettre, mais je la ferai voir, s'il est nécessaire, aux commissaires représentants du peuple français.

Et par P.-S. « J'ignore le nom de l'officier; mais c'est un petit homme, les cheveux en rond et noirs, Parisien.

« Le 8 août 1793, l'an II de la République. »

Je fis venir l'enseigne Besson dans la chambre de conseil, en particulier; je lui fis des questions auxquelles il ne s'attendait pas, et malgré son effronterie, il me déclara par plusieurs reprises que le général Plette lui avait bien dit qu'il serait dénoncé; il me dit aussi qu'il avait été débarqué de la frégate *la Proserpine* parce qu'il était de garde lorsque l'équipage s'était ameuté et ligué pour exiger ses parts de prises. J'ai aussi un certificat des officiers du *Sans-Pareil* contre lui.

Le major Delmotte nomma pour la Côte-d'Or et me recommanda pour les signaux l'enseigne Varroc, lequel je n'ai pas jugé à propos d'admettre à l'officier chargé de cette partie; mais il s'est introduit de façon ou d'autre dans les comités du capitaine, du lieutenant en pied et du sous-chef d'administration.

Lorsque je fis mes visites, deux jours après mon arrivée à Quiberon, aux officiers généraux et capitaines de vaisseau, je fus surpris, la faisant au capitaine Joyeuse, quand il me dit que le capitaine Coatnaupren était descendu à l'île de Quiberon, et là, à haute voix, devant beaucoup de monde, avait divulgué le plan de l'expédition et même le point de croisière prémédité être à 50 lieues dans le nord-ouest de Finistère, et par conséquent que ce prétendu secret était public. Le capitaine Joyeuse ajouta que le vice-amiral lui avait fait part de ce projet, mais qu'il n'en avait parlé à personne.

Le sous-chef Deverneuil m'a dit après l'événement de ce matin arrivé, qu'on lui avait dit qu'il était venu à deux heures après minuit un bateau du vaisseau *l'Auguste* à bord, et qu'il en était aussi venu du vaisseau *le Northumberland*, puisque trois de ses gens étaient à bord ce matin; de plus, il m'a dit que l'on avait entendu dans la nuit, dans l'entre-pont, se parler et s'entretenir les gens de l'équipage, qu'ils allaient s'en retourner à Brest; il a aussi ajouté que les canonnières s'entretenaient des mêmes discours. Je lui ai demandé comment il s'était trouvé levé aussi matin; il m'a répondu qu'il avait passé la nuit à écrire dans sa chambre. Il m'a paru très étonnant que le sous-chef ait eu connaissance pendant la nuit de ce projet de l'équipage et des canonnières, et qu'il ne soit venu m'en faire part qu'après que l'équipage s'était révolté pour le faire. J'avoue que cette conduite m'a paru suspecte dès lors.

Vers la fin de la séance, le contre-amiral Lelarge a fait la motion que, quand même le député Conor trouverait à Lorient les deux commissaires de la Convention auxquels il remettrait la pétition, il irait jusqu'à Brest pour donner des nouvelles aux familles de ceux qui sont de l'escadre, et sa motion a passé, quoiqu'elle m'ait paru insidieuse, parce qu'on pouvait mettre les lettres à Lorient à la poste, à moins d'avoir des dépêches suspectes, ce que je ne supposais pas.

Je remarquai que l'enseigne Varroc était constamment dans les comités du capitaine, lieutenant en pied et sous-chef d'administration, et de plus, que c'était lui qui était presque toujours l'officier envoyé à bord du *Terrible*; et je soupçonnai qu'il y avait une correspondance secrète, soit entre le capitaine Duplessis-Grénédan, avec le major Dogier, ou le capitaine Bonnefous, ou bien entre le sous-chef de la Côte-d'Or et le commissaire de l'armée, et que l'enseigne Varroc en était porteur; je dis au capi-